

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES

PROCES-VERBAL

de la séance du 28 mars 2012 à 17h00

Auditoire 1S059

Présents : D. Buchs, E. Huysecom, J. Lacour, D. Picard, C. Renner, L. Scapozza, A. Williams, P.-A. Cherix, P.-Y. Morgantini, X. Perret, J. Tuberosa, A. Stucky, A. Luscher, F. C. Bergeron, J. Moser.

1. Excusés et invités

Excusés : D. Pfenniger, S. Rudaz, D. Perret

2. Annonce des divers

Pas de divers.

3. Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2011

Point 4 : M. Magnenat et le Président expliquent que l'assurance de l'Université couvre un étudiant qui travaille seul dans un laboratoire pour autant qu'il respecte le règlement. Dans le cas contraire, l'assurance de l'Université peut se retourner contre l'assurance de l'étudiant.

4. Communications du Président

Le Président explique qu'il est difficile d'obtenir des représentants des corps intermédiaire et étudiants au sein des diverses commissions. Il rappelle qu'il est prévu que ces deux corps participent dans diverses commissions. Il est décidé que le Décanat envoie les demandes aux représentants du corps concerné afin qu'ils désignent un membre. Les membres du Conseil participatif peuvent bien entendu demander l'avis de leur corps.

5. Communications du Doyen

- Le Doyen rappelle qu'il faut un représentant du corps intermédiaire et étudiants qui assistera aux commissions de nomination (il y en a environ 10 par année), à la commission des premiers renouvellement et à la commission de planification. Ce représentant est une sorte de porte parole de son corps, il peut demander l'avis de ces collègues mais ces réunions restent confidentielles. Il explique que les commissions de nomination ont la charge de recruter les nouveaux professeurs, la commission des premiers renouvellements traite des premiers renouvellements des enseignants et la commission de planification planifie l'avenir de la Faculté.
M. Chérix demande s'il y a une commission par renouvellement de mandat et s'il est possible d'avoir un représentant « flottant » en fonction des sections concernées. Le Doyen répond qu'il y a une seule commission qui traite tous les renouvellements et qu'il n'est pas possible d'avoir une personne « flottante ».
Le Président précise que c'est aussi une façon de vérifier que les renouvellements soient faits correctement et que les avis de tous les corps soient pris en considération.
Les étudiants sont divisés pour la commission des premiers renouvellements car ils trouvent que c'est très difficile pour eux de juger des dossiers scientifiques, car ils n'ont pas ce niveau et il est difficile de juger un dossier qui n'est pas dans le domaine du représentant.
Le Président indique qu'il est également possible de ne pas repourvoir le siège du corps étudiants. Il demande aux étudiants de lui envoyer un mail dans ce sens.
- Le Vice-doyen Lacour explique qu'un nouveau plan de la Datcha est en train de se faire et que les travaux sont en bonne voie.

6. Modification du Règlement d'études général de la Faculté

Le Vice-doyen Fontboté présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre

du jour.

Art. 14, al. b : une partie a été supprimée par erreur. Elle doit être réintroduite.

Art. 8, al. 3 : M. Perret demande si le 0 est également noté en cas de fraude. Effectivement il faut le modifier en « fraude et plagiat ».

Art. 5 : il est demandé s'il ne faudrait pas mentionner la commission de l'enseignement. Le Président répond que ce n'est pas une pratique que toutes les sections ont et cela serait mettre une restriction qui n'est pas nécessaire.

Soumise au vote, la modification est acceptée (15 oui, 0 non, 0 abstention).

7. Modification du Règlement d'études général du doctorat de la Faculté

Le Vice-doyen Fontboté présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Art. G4 al. 4 : il est demandé si les 2 semestres sont compris dans la durée du doctorat. Mme Moser répond que cela dépend du moment où l'étudiant sera immatriculé en doctorat. Le Prof. Picard explique que la volonté des enseignants est de donner des cours au début de la thèse. Il faudrait indiquer « au début ». Le Conseil participatif est d'accord avec ce changement. M. Perret indique qu'il faudrait prévoir des crédits ECTS et s'il est dit quelque chose au niveau des écoles doctorales. Le Vice-doyen Fontboté propose de transmettre une nouvelle version par mail et si quelqu'un demande la discussion, on repassera ce point à la prochaine séance.

Soumise au vote, la modification est acceptée sous réserve des modifications (15 oui, 0 non, 0 abstention).

8. Modification du Règlement du master bi-disciplinaire

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Art. B15 : la parenthèse rouge doit être déplacé.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

9. Certificat complémentaire en géomatique : projet de modification du règlement et plan d'étude

Le Vice-doyen Fontboté présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

10. Modification des règlements et plans d'études de la Section de physique

Le Prof. Renner présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Les étudiants soutiennent ces modifications qui ont été demandées en collaboration avec ceux-ci.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

11. Modification des règlements du bachelor en sciences informatiques et du master en sciences informatiques

Le Prof. Buchs présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Les étudiants demandent si le Conseil de section a été consulté. Le Prof. Buchs répond par la négative, car le Département d'informatique n'a pas de Conseil de section. En revanche cela a été traité au Collège du Département, où il n'y a pas de représentant étudiant.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

12. Modification de la 1ère année du BSc Chimie et BSc Biochimie

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

13. Nouveau règlement d'organisation de la Section de chimie et biochimie

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Il précise que le règlement n'est pas définitif car il manque l'article pour les élections du conseil de section. Il rappelle que l'Université ne voulait pas des conseils de section mais que nous avons souhaité les maintenir. Le Décanat et M. Magnenat sont en train de discuter avec M. Berthet et Mme Zimmerman afin de savoir comment procéder aux élections. Le Président explique qu'il a eu des contacts avec Mme Hausmann qui lui a proposé un projet. Celui-ci sera bientôt envoyé au Doyen.

Soumise au vote, la modification est acceptée (14 oui, 0 non, 1 abstention).

14. Modification du Master de Biochimie

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Le Président lit la remarque soulevée par M. D. Perret par mail : « Le nouveau règlement stipule (Art. B6 septies, al. 3) que le travail de MSc s'étendrait sur 2 semestres (pour 60 ECTS).

Doit-on comprendre que le travail de MSc durera 2 "semestres académiques" (i.e. 28 semaines à plein temps), ou 45 semaines (1800h)? Ce point doit être clairement défini, car il crée un important déséquilibre de traitement entre le MSc-chimie (travail de MSc: 30 ECTS pour 560h de travail effectif, c'est-à-dire 14 semaines, donc 1 semestre académique) et le MSc-biochimie (60 ECTS pour 3.2x plus de travail, et non pour 2 fois plus de travail). Dans le même ordre d'idée, il a toujours été admis que le MSc-chimie/biochimie dure 3 semestres académiques (i.e. 3x14 semaines) pour 90 ECTS; avec le nouveau règlement, le MSc-biochimie passerait globalement de 42 semaines à 14+45=59 semaines. ».

Le Président explique que certains étudiants veulent faire leur travail de master dans l'industrie, mais ceux-ci ne les prennent que pendant une année.

Art. B6 quinquies al. 3 : Mme Moser demande quel serait le genre d'exception. Le Président répond qu'il s'agirait d'une entreprise qui accepterait un étudiant que pendant 10 mois. Le règlement demande que la durée minimum soit d'un an. Mme Moser explique que si cette correction figure à cet alinéa, elle sous-entend qu'il y a une exception sur la pratique, le rapport et l'oral. Il faudrait rattacher cette correction à l'alinéa 3 de l'article B6 quarter. Les étudiants sont d'accord avec ce changement.

Le Président ajoute que ce règlement a été discuté au Conseil de Section et qu'il a été accepté à la majorité avec 1 abstention.

Une discussion s'engage sur la durée des stages entre la biologie, la chimie et la biochimie.

Soumise au vote, la modification est acceptée (13 oui, 0 non, 2 abstentions).

15. Proposition de modification du règlement du Baccalauréat universitaire (bachelor) en sciences pharmaceutiques

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Les étudiants demandent s'il n'y aura plus de contrôles continus. Le Prof. Scapozza répond que le changement dit que l'enseignant a le droit de changer le mode d'évaluation de son cours mais qu'il devra en informer l'étudiant. Il peut décider de supprimer les contrôles continus.

Soumise au vote, la modification est acceptée (12 oui, 0 non, 3 abstentions).

16. Retrait du master en bioinformatique

Le Président présente l'exposé des motifs figurant en annexe sur le web au présent ordre du jour.

Soumis au vote, le retrait est accepté (14 oui, 0 non, 1 abstention).

17. Divers

- Les étudiants du Conseil participatif et l'Association des étudiants en sciences voudraient que le Décanat soit au clair sur les personnes à contacter. L'association des étudiants en sciences est le seul contact du Décanat. Celle-ci se chargera de transmettre aux autres associations de sections si besoin.
- Projet de kiosque : les associations des étudiants étaient un peu hésitantes car elles ne comprenaient pas bien ce qu'on attendait d'elles et de qui venait la demande. Ce projet avait initialement été accepté par les anciens membres du Conseil participatif. Cependant, toutes les associations des étudiants ont voté et ont rejeté unanimement ce projet.

Alan WILLIAMS, Président